

**ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME
DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE**

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

N° 72126

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 10/06/2027

Je soussigné :

- station agréée par le constructeur :

- adresse :

- vérificateur : NAZZUCCO

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

- Véhicule : GE769 GL

- Marque : RENAULT

- Type : KERAX

- N° de série (N° VIN) VF6 36GKAO 00000054

Fait le : 11/06/2026

Lieu : ORANGE

Code du plombage : 345 F

Signature du vérificateur :

(1) Date attestation + 1 an :

